



# L'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

## Plan Local d'Intégration

Dispositif des partenaires de Mons-Borinage

2012-2013



## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Présentation du CIMB</b>	<b>6</b>
<b>3. Le Plan Local d'Intégration en bref</b>	<b>8</b>
<b>4. La liste des partenaires du PLI</b>	<b>9</b>
<b>5. Diagnostic du territoire</b>	<b>11</b>
5.1. Description générale du territoire	11
5.2. La population étrangère à Mons-Borinage	14
<b>6. Diagnostic PLI</b>	<b>19</b>
6.1. Formation et emploi	19
6.2. Santé	22
6.3. Social	24
6.4. Culture et environnement	25
6.5. Logement	26
6.6. Transversal	27
6.7. Conclusion	27
<b>7. Liens avec le parcours d'accueil des primo-arrivants</b>	<b>28</b>
<b>8. Liens avec les Plans de Cohésion Sociale (PCS)</b>	<b>30</b>



## 1. Introduction

En 2008, le Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances avait confié à chaque Centre Régional d'Intégration la mission de réfléchir et de mettre en œuvre un Plan Local d'Intégration (PLI) au niveau de son territoire de compétences.

Dans une dynamique de partenariat, tant le monde associatif que les Services publics sont concernés pour identifier les besoins et trouver les pistes de résolution.

Ainsi, plusieurs plateformes ont été mises en place par notre Centre pour permettre à ces opérateurs de se rencontrer selon des thématiques bien précises pour qu'ils puissent travailler en synergie.

En prévision de la modification du décret, nous retiendrons les plateformes relatives aux axes repris dans le parcours d'accueil du primo-arrivant et nous ferons, pour respecter nos missions par rapport à notre nouveau ressort territorial, le même travail qui a été réalisé sur Mons-Borinage depuis la création de notre Centre.

C'est bien de nouvelles opportunités qui nous sont offertes au profit de l'ensemble de notre population. Dans cette optique, le CIMB est et reste un outil au service de tous et ne demande qu'à être « utilisé » pour que chacun puisse s'accomplir et s'enrichir.

Piera Micciche  
Directrice



## **2. Présentation du CIMB**

Le Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB), en tant que Centre régional d'intégration, a pour objectif de promouvoir toute initiative en vue de favoriser l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sans distinction d'opinions philosophiques ou politiques, de religions, de cultures et de nationalités.

Lorsque le PLI a été mis en place, les Centres régionaux d'intégration avaient pour missions :

- l'accompagnement des initiatives locales de développement social ainsi que la coordination des activités d'intégration dans le cadre des Plans locaux d'intégration.
- la promotion de la participation sociale, économique, culturelle et politique des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des échanges interculturels.
- la coordination de l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et l'intégration des personnes étrangères installées depuis peu en Région wallonne.
- la formation des intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et le dialogue interculturel, ainsi que la formation du personnel des services s'adressant même partiellement à eux.
- la récolte sur le plan local des données statistiques disponibles.
- sur proposition du Conseil d'Administration et moyennant l'avis favorable de la Commission, l'organisation, pendant une durée déterminée, d'activités d'intégration de première ligne indispensables à la réalisation du Plan local d'intégration, au cas où les associations et pouvoirs publics partenaires ne les organisent pas ou à leur demande, en particulier au niveau de l'offre de l'apprentissage du français et la connaissance des institutions belges.

Le CIMB avait alors pour territoire de compétences les 13 Communes de Mons-Borinage : Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hennes, Honnelles, Jurbise, Lens, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain.

**Ce dossier concerne donc les données disponibles et actions mises en place sur ce territoire, pour les années 2012 et 2013.**

Mais il est important de noter que des modifications ont été apportées, en mai 2014, au décret de la Wallonie relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Parmi ces modifications, citons :

- l'élargissement de notre ressort territorial à 11 Communes de la Wallonie picarde : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Chièvres, Leuze-en-Hainaut, Péruwelz, Rumes, Tournai ;
- l'actualisation des missions des Centres régionaux d'intégration, qui sont désormais les suivantes :
  - développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
  - accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
  - coordonner des activités d'intégration dans notre ressort territorial ;
  - encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères ou d'origine étrangère et les échanges interculturels ;

- former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;
- récolter sur le plan local des données statistiques ;
- se concerter avec les autres centres afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.

Notre équipe :

Piera Micciche	Directrice	065/61.18.51	0479/94.44.85	<a href="mailto:piera.micciche@cimb.be">piera.micciche@cimb.be</a>
Corinne Ghilneux	Secrétaire	065/61.18.50	0479/94.44.89	<a href="mailto:cimb@skynet.be">cimb@skynet.be</a>
Artemizia Fratini	Assistante administrative	065/61.18.50	0479/94.45.03	<a href="mailto:artemizia.fratini@cimb.be">artemizia.fratini@cimb.be</a>
Marianne Grégoire	Assistante administrative et financière	065/61.18.53	0471/83.52.98	<a href="mailto:marianne.gregoire@cimb.be">marianne.gregoire@cimb.be</a>
Laurie Iserbyt	Coordinatrice de projets	065/61.18.56	0479/94.44.98	<a href="mailto:laurie.iserbyt@cimb.be">laurie.iserbyt@cimb.be</a>
Hüseyin Bozbiyik	Responsable de projets	065/61.18.59	0479/94.44.90	<a href="mailto:huseyin.bozbiyik@cimb.be">huseyin.bozbiyik@cimb.be</a>
Mehdi Mouffok	Responsable de projets	065/61.18.58	0479/94.44.80	<a href="mailto:mehdi.mouffok@cimb.be">mehdi.mouffok@cimb.be</a>
Jimmy Dendoncker	Responsable de projets	065/61.18.55	0479/94.44.99	<a href="mailto:jimmy.dendoncker@cimb.be">jimmy.dendoncker@cimb.be</a>
Marie-Antoinette Dicara	Responsable de projets	065/61.18.57	0473/66.14.94	<a href="mailto:marie.dicara@cimb.be">marie.dicara@cimb.be</a>
Yves Defosse	Responsable de projets	065/61.18.52	0479/94.44.82	<a href="mailto:yves.defosse@cimb.be">yves.defosse@cimb.be</a>
Francesco Marra	Responsable de projets	065/61.18.54	0490/42.40.62	<a href="mailto:francesco.marra@cimb.be">francesco.marra@cimb.be</a>

### **3. Le Plan Local d'Intégration en bref**

Le Plan Local d'Intégration (PLI) est un plan d'actions qui a pour objectif de favoriser l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère :

- mettant en évidence les besoins spécifiques de ce public ;
- identifiant l'offre existante pour répondre à ces besoins ;
- prévoyant des stratégies d'action en concertation avec les partenaires.

Le PLI fait donc partie intégrante des missions du CIMB qui, en tant que Centre Régional d'Intégration, joue un rôle d'accompagnement et/ou de coordination des partenaires mais apporte également le soutien nécessaire à la réalisation de leurs actions.

Ces actions sont élaborées à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

La méthodologie requiert évidemment un travail en réseau entre les Services publics, associations et autres organismes travaillant, même partiellement, avec ce public, sur toute une série de thématiques telles que l'économie, l'emploi, le social, la santé, la culture, l'éducation, la formation, l'environnement, le logement et la communication.

Si le CIMB mène une réflexion et des actions sur toutes ces thématiques, quelques-unes ont cependant été dégagées comme étant essentielles pour répondre aux besoins du public, donnant ainsi naissance à quatre plateformes :

- formation et emploi ;
- social ;
- santé ;
- culture et environnement.

A la suite des modifications du décret, dont il a été question plus haut, ces plateformes seront désormais organisées en fonction des axes du parcours d'accueil, à savoir :

- l'apprentissage de la langue française ;
- la citoyenneté ;
- l'insertion socioprofessionnelle.



#### 4. La liste des partenaires du PLI

**Participants aux plateformes, au diagnostic, à la mise en place d'actions pour lesquelles le CIMB agit en soutien, collaboration ou partenariat :**

- Aide aux Personnes Déplacées asbl
- Alpha Centre Quiévrain
- Alpha Mons Borinage asbl
- AMO Graine
- Animation Préau asbl
- Après Quatre Heures asbl
- Association Interculturelle Belgo-Marocaine (AIBM)
- Association Sociale et Culturelle des Travailleurs Turcs de Mons et du Borinage
- Associazioni Cristiane Lavoratori Internazionali (ACLI)
- Au Four et au Moulin asbl
- Bibliothèque de Saint-Ghislain
- Borinage 2000 asbl
- Carrefour du Monde
- CEFOP
- Centre PMS Provincial de Saint-Ghislain
- CIEP Hainaut Occidental
- CIEP Hainaut-Centre
- Comité Subrégional pour l'Emploi et la Formation Mons
- Commune de Quévy
- Conseil Consultatif de la Personne immigrée de St-Ghislain
- Coron asbl
- CPAS de Colfontaine
- CPAS de Dour
- CPAS de Hensies
- CPAS de Mons
- CPAS de Quaregnon
- CPAS de Saint-Ghislain
- Creaform
- CSC Mons-La Louvière
- Droit et Devoir asbl
- Ecole communale de Baudour
- Entraide de Ghlin asbl
- Entraide des Travailleurs Turcs d'Hensies
- Equipes Populaires Hainaut Occidental
- Espac'&Change Alpha Hautrage
- Femmes Immigrées et Culture asbl (FIC)
- FGTB Mons Borinage
- Forem Conseil de Mons
- Harmonie asbl
- Inforjeunes
- Institut de promotion sociale de Frameries
- Ligue des Droits de l'Homme
- Lire et Ecrire Centre-Mons-Borinage
- Maison de l'Eveil et de la Santé asbl
- Maison internationale de Mons
- Maison des Jeunes de Cuesmes
- Maison médicale l'Atlante
- Maison médicale le Car d'Or
- Maison médicale l'Etoile
- Maison médicale l'Alizé
- Maison Ouvrière de Quaregnon asbl
- Maison de la Vie Associative et des Loisirs (MVAL)
- Mamans de Mons
- Mode d'emploi Mons-La Louvière asbl
- Mouvement Régional de Solidarité M'Sourire
- Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut
- Partenariat Togo asbl
- Picardie Laïque – Relais de Mons
- Planning familial « La Famille heureuse » de Frameries
- Plate-Forme asbl
- PCS de Bernissart
- PCS de Boussu
- PCS de Colfontaine
- PCS de Dour
- PCS de Frameries
- PCS de Mons
- PCS de Quiévrain
- PCS de Saint-Ghislain
- Pensée d'Atatürk asbl
- Présence et Action Culturelles (PAC)
- Resto du Cœur de Mons
- Sept Lieux
- Sercom
- Service Droit des Jeunes
- Service de Prévention de Quaregnon
- Service de santé de Colfontaine
- SOS Dépannage social
- Théâtre du Copion
- Transvia asbl
- Voix de femmes algériennes

**Sont invités au Comité d'accompagnement du PLI, qui se réunit une fois par an, afin d'évaluer les actions entreprises et d'envisager les projets à développer dans le futur :**

- Un représentant de chaque membre du Conseil d'administration du CIMB :
  - Ministère des Affaires sociales de la Santé et de l'Égalité des Chances
  - Direction générale opérationnelle 5
  - Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
  - Direction interdépartementale de la cohésion sociale
  - Ministère de la Communauté française
  - Province de Hainaut
  - Commune de Quiévrain
  - Commune de Quévy
  - Commune de Colfontaine
  - Commune de Honnelles
  - Commune de Boussu
  - Commune de Saint-Ghislain
  - Commune de Quaregnon
  - Commune de Dour
  - Commune de Mons
  - Commune de Frameries
  - CPAS de Mons
  - Associazioni Cristiane Lavoratori Internazionali (ACLI)
  - CSC
  - Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC)
  - Femmes Immigrées et Culture
  - Présence et Action Culturelles (PAC)
  - Carrefour du Monde
  - Association Interculturelle Belgo-Marocaine
  - AIRBE Harmonie
  - Ligue des Familles
  - Alpha Mons-Borinage
  - Creaform
  - Picardie Laïque – Relais de Mons

Et un représentant:

- de la FGTB
- de la CGSLB
- du FOREM
- de chaque Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- d'associations ayant introduit un projet à la RW et au FIFI

A nouveau, suite aux modifications apportées à notre décret, de nouveaux partenaires seront invités à rejoindre le Plan Local d'Intégration.

## 5. Diagnostic du territoire

### 5.1. Description générale du territoire

Le territoire de compétence du CIMB, jusqu'à récemment, consistait en l'arrondissement de Mons-Borinage qui est situé dans la Province de Hainaut, en Wallonie.

Sa superficie est de 584 km<sup>2</sup>. Il occupe donc 3,47% du territoire wallon (16 844,30 km<sup>2</sup>) et 15,43% de la Province de Hainaut (3 785,70 km<sup>2</sup>). La Ville de Mons est le chef-lieu de cette Province.



Il compte près de 252 000 habitants. Il s'agit du territoire où l'évolution démographique a été la plus faible au cours des 10 dernières années (de 2000 à 2010, +1% contre +4,8% en Wallonie)<sup>1</sup>.

Ces 13 Villes et Communes sont d'importance variable en termes de population, la plus grande étant Mons (environ 92.000), et la moins peuplée, Lens (un peu plus de 4000 habitants).

Si beaucoup sont urbaines (ou semi-urbaines) et fort marquées par le passé minier, quelques-unes sont très rurales (et comptent moins de personnes étrangères) : Honnelles, Quévy et Lens. Jurbise, auparavant agricole, est maintenant principalement résidentielle (notamment en raison de la proximité du SHAPE). A souligner également : Saint-Ghislain compte de nombreuses industries et Mons est une ville universitaire.

Au niveau de la densité de population, en comparaison avec la Belgique (355 habitants/km<sup>2</sup>), la Wallonie (208 habitants/km<sup>2</sup>) et le Hainaut (346 habitants/km<sup>2</sup>)<sup>2</sup>, l'ensemble de l'arrondissement de Mons-Borinage connaît une densité plus importante (431 habitants/km<sup>2</sup>)<sup>3</sup>, avec, bien sûr des disparités au sein de l'arrondissement, entre Communes urbaines et rurales.

Quant aux indicateurs socio-économiques<sup>4</sup> (revenu médian, taux de chômage, proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale), ils sont moins bons à Mons-Borinage par rapport à la moyenne hennuyère, qui elle-même est plus faible que les moyennes wallonnes et belges. C'est particulièrement le cas de Boussu, Colfontaine, Dour, Quaregnon et Quiévrain, alors que d'autres Communes ont une meilleure moyenne que le Hainaut, à savoir Honnelles, Jurbise, Lens et Quévy (sauf en ce qui concerne le taux de chômage pour cette dernière, qui est semblable au taux de chômage hennuyer). A Saint-Ghislain

<sup>1</sup> Forem, *Etat des lieux socio-économique 2011 de la région de Mons et du Borinage*, Emplois du temps Analyse, [http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/ELSE\\_Mons\\_2011\\_blobcol=urlvalue&blobtable=DocPar\\_Mungo&blobkey=id&blobheadername1=Content-Type&blobwhere=1325688350449&blobheadervalue1=application-pdf.pdf](http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/ELSE_Mons_2011_blobcol=urlvalue&blobtable=DocPar_Mungo&blobkey=id&blobheadername1=Content-Type&blobwhere=1325688350449&blobheadervalue1=application-pdf.pdf), p.8.

<sup>2</sup> Densité de population au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>3</sup> Forem, *Etat des lieux socio-économique 2011 de la région de Mons et du Borinage*, idem, p.8.

<sup>4</sup> Observatoire de la Santé du Hainaut, *Profilis locaux de santé, Province de Hainaut*, de juillet 2011 à juin 2012 (en fonction des Communes), [http://www.hainaut.be/sante/osh/template/template.asp?page=donnees\\_de\\_sante&navcont=13.0.0&branch=4](http://www.hainaut.be/sante/osh/template/template.asp?page=donnees_de_sante&navcont=13.0.0&branch=4)

et à Mons, les chiffres sont similaires à ceux du Hainaut, si ce n'est que Mons compte plus de personnes diplômées de l'enseignement supérieur que la moyenne hennuyère.

Concernant le taux d'emploi, alors qu'en Wallonie, il est de 56,6%, à Mons-Borinage, il est de 50,6% (56,2% chez les hommes et 45,1% chez les femmes mais ce taux a progressé parmi les femmes et régressé parmi les hommes entre 2003 et 2009). Fin juin 2011, on dénombrait à Mons-Borinage 18 589 demandeurs d'emploi, demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente, ce qui représente 17,4% de la population active<sup>5</sup>.

*« Historiquement, les territoires situés le long de l'ancien sillon industriel (dont le territoire de Mons-Borinage) présentent de moins bons résultats. Le déclin économique date maintenant de la fin des années 70 et les anciennes industries lourdes n'ont pas été pleinement remplacées par de nouvelles structures économiques. Ces zones urbaines sont également défavorisées du fait de la concentration de leur population et en particulier de personnes peu qualifiées. [...] Mais les forces du territoire de Mons-Borinage résident en sa population encore relativement jeune et en son potentiel de développement de nouvelles niches portées par un pôle d'enseignement et de recherche important. »<sup>6</sup>*

Comparativement à la Wallonie, le territoire de Mons-Borinage présente une plus grande part d'emplois dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale<sup>7</sup>.

En matière de santé, en Province de Hainaut, comme le signale l'Observatoire de la Santé, *« la situation sanitaire est nettement défavorable par rapport à la situation moyenne en Belgique. Ainsi, la mortalité est 17 % plus élevée en Hainaut qu'en Belgique. En d'autres termes, cette inégalité territoriale de santé se traduit annuellement par 2200 décès excédentaires dans le Hainaut et par une espérance de vie chez l'homme de 3 ans inférieure par rapport à celle qui prévaut en moyenne en Belgique »<sup>8</sup>.*

De plus, *« on meurt aussi plus précocement dans le Hainaut : 30 % des décès surviennent avant 65 ans chez l'homme contre seulement 24 % en Belgique. Les différences sont aussi présentes chez les femmes, mais moins marquées. »<sup>9</sup>*

Les principales causes de décès sont : les maladies cardiovasculaires (31 %), les cancers (23%) et les maladies respiratoires (11 %), c'est-à-dire des maladies chroniques et dégénératives très étroitement en relation avec les modes, les conditions de vie et la situation sociale.

A signaler également que<sup>10</sup> :

- 51 % de la population présentent un excès de poids dommageable pour la santé ;
- environ 1 jeune sur 4 est en excès pondéral ou obèse ;
- plus de 50 % des habitants du Hainaut courent des risques pour leur santé par manque d'activité physique ;
- l'alimentation dans le Hainaut est marquée par un déficit en fruits et légumes et un excès de consommation de graisses et de sucres ;
- 31 % des hommes et 21 % des femmes du Hainaut sont fumeurs.

<sup>5</sup> Forem, *Etat des lieux socio-économique 2011 de la région de Mons et du Borinage*, idem, pp.8-10.

<sup>6</sup> Forem, *Etat des lieux socio-économique 2011 de la région de Mons et du Borinage*, idem, pp.8-9.

<sup>7</sup> Forem, *Etat des lieux socio-économique 2011 de la région de Mons et du Borinage*, idem, p.9.

<sup>8</sup> Source : Rapport d'activités 2011 de l'Observatoire de la Santé du Hainaut,

[http://www.hainaut.be/sante/osh/medias\\_user/Rapac\\_OSH\\_2011.pdf](http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/Rapac_OSH_2011.pdf)

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Idem.

L'Observatoire souligne également que « les inégalités sociales et de santé vont généralement de pair. Cela se vérifie globalement pour l'ensemble du territoire du Hainaut par rapport à la Belgique et à l'intérieur de la Province, entre les sous-régions et entre les groupes sociaux de population. »<sup>11</sup>

La problématique du vieillissement de la population est liée, entre autres, aux questions de santé. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le coefficient de vieillissement de la région de Mons-Borinage était de 91,3% (en Wallonie 92,7% et en Flandre 112,6%), ce qui signifie que pour 100 jeunes âgés de moins de 15 ans, il y avait 91 personnes âgées de plus de 64 ans. Selon les projections du Bureau du Plan, la barre des 100 devrait être franchie d'ici 2020 en Wallonie.

Quant à la **cohésion sociale**, qui est définie par la Wallonie comme étant l'accès pour tous aux droits fondamentaux, elle est variable d'une Commune à l'autre. L'IWEPS<sup>12</sup> a mis en place un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, utilisé comme mesure du niveau de cohésion sociale de chaque Commune wallonne.

Celui-ci prend en compte l'accès de la population de la Commune à 6 droits fondamentaux<sup>13</sup> ainsi qu'un facteur de risque relatif au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la Commune.

Selon cet indicateur, sur 262 Communes au total, celles de Mons et du Borinage sont classées comme suit, en sachant que plus le score est élevé, plus le niveau de cohésion sociale est faible :

Commune	Score de la Commune en 2009	Classement de la Commune en 2009	Score de la Commune en 2013	Classement de la Commune en 2013
Jurbise	-5,944	39	-4,915	60
Quévy	-1,198	114	-0,823	128
Lens	-0,611	126	-1,907	108
Honnelles	0,450	152	-0,471	135
Saint-Ghislain	5,789	219	6,492	220
Hensies	6,804	225	7,446	227
Quiévrain	7,601	230	9,259	243
Mons	8,305	239	9,261	244
Frameries	8,607	243	8,159	235
Dour	9,349	246	9,432	245
Quaregnon	11,950	255	13,543	257
Boussu	12,660	257	13,067	254
Colfontaine	14,937	261	14,027	258

Voici donc le classement 2013, en partant de la Commune où la cohésion sociale est la plus faible, selon l'indicateur de la Wallonie, à la Commune où elle est la plus élevée :

- |                |              |                   |             |
|----------------|--------------|-------------------|-------------|
| 1. Colfontaine | 5. Mons      | 9. Saint-Ghislain | 13. Jurbise |
| 2. Quaregnon   | 6. Quiévrain | 10. Honnelles     |             |
| 3. Boussu      | 7. Frameries | 11. Quévy         |             |
| 4. Dour        | 8. Hensies   | 12. Lens          |             |

<sup>11</sup> Idem.

<sup>12</sup> Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

<sup>13</sup> Droit à un revenu digne ; droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; droit à un logement décent et à un environnement sain ; droit au travail ; droit à la formation ; droit à l'épanouissement culturel et social.

## **5.2. La population étrangère à Mons-Borinage**

### Remarques préliminaires

Les statistiques proviennent du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Les plus récentes dont nous disposons datent du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la répartition selon le sexe, et du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la répartition selon l'âge.

Ces données comptabilisent les personnes en fonction de leur nationalité mais pas leur origine. Quant à l'origine des personnes qui ont la nationalité belge, ces informations ne sont pas disponibles.

Dans les totaux, il est précisé « avec réfugiés » ou « sans réfugiés » car ces derniers ne sont pas classés selon leur nationalité et forment donc un groupe à part entière dont le nombre est ajouté (ou non) au total des personnes étrangères ou de la population totale.

Dans ces statistiques, la Turquie est reprise dans les pays européens.

Les personnes ayant une double nationalité sont comptabilisées comme belges.

**Population belge et étrangère de l'Arrondissement de Mons-Borinage  
au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

**Arrondissement de Mons-Borinage**

<b>Pays/Continent</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Pourcentage de femmes (par rapport à la population totale)</b>	<b>Nombre d'hommes</b>	<b>Pourcentage d'hommes (par rapport à la population totale)</b>	<b>Total (hommes et femmes)</b>	<b>Pourcentage (hommes et femmes) par rapport à la population totale</b>
Belgique	115.956	46,05%	105.700	41,97%	221.656	88,02%
Union européenne (hors Belgique)	12.037	4,78%	11.379	4,52%	23.416	9,30%
Europe hors Union européenne	675	0,27%	525	0,21%	1.200	0,48%
Afrique	1.360	0,54%	1.646	0,65%	3.006	1,19%
Asie	322	0,13%	252	0,10%	574	0,23%
Amérique	1.170	0,46%	806	0,32%	1.976	0,78%
Océanie	1	0,00%	1	0,00%	2	0,00%
Total étrangers (sans réfugiés)	15.565	6,18%	14.609	5,80%	30.174	11,98%
Total population (sans réfugiés)	131.521	52,23%	120.309	47,77%	251.830	100,00%

*Source : statistiques du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie*

Dans les différentes Communes de l'arrondissement, les étrangers sont majoritairement des ressortissants de l'Union européenne, sauf à Lens où il s'agit principalement de personnes du continent américain, en raison de la proximité du SHAPE. Il est également important de signaler que d'autres Communes, principalement Jurbise, comptent de nombreux ressortissants américains, pour les mêmes raisons.

L'Arrondissement compte environ 12% de personnes étrangères : 9% issues de l'UE et 3% hors UE (tous continents confondus). Et comme dit supra, c'est Mons qui accueille près de la moitié de cette population étrangère.

Proportionnellement à leur population respective, les Communes où résident le plus d'étrangers (plus de 10%) sont :

<b>Communes</b>	<b>Proportion entre la population étrangère et la population totale de la Commune</b>
Quaregnon	16,04%
Mons	14,50%
Quiévrain	12,67%
Boussu	12,56%
Jurbise	11,86%

Nous remarquons que la Ville de Mons accueille environ 44% de la population étrangère de l'arrondissement. Viennent ensuite Quaregnon (10,03%), Boussu (8,36%), Colfontaine (7,77%) et Saint-Ghislain (7,28%).

<b>Arrondissement et Communes</b>	<b>Nombre de personnes étrangères</b>	<b>Pourcentage de la population étrangère de chaque Commune par rapport à la population étrangère de l'Arrondissement</b>
Mons-Borinage	30.174	100 %
Boussu	2.524	8,36 %
Dour	1.223	4,05 %
Freries	2.002	6,63 %
Hensies	601	1,99 %
Jurbise	1.178	3,90 %
Lens	317	1,05 %
Mons	13.304	44,09 %
Quaregnon	3.027	10,03 %
Quiévrain	833	2,76 %
Saint-Ghislain	2.197	7,28 %
Colfontaine	2.344	7,77 %
Honnelles	263	0,87 %
Quévy	361	1,2 %

Source : statistiques du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie



**Population belge et étrangère par classe d'âges**  
**Au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

**Arrondissement de Mons-Borinage**

<b>Région</b>	<b>0-17 ans</b>	<b>18-64 ans</b>	<b>65 ans et plus</b>	<b>Total</b>
Belgique	49.884	135.472	35.086	220.442
Union européenne (hors Belgique)	2.043	16.994	4.585	23.622
Europe hors Union européenne	217	740	82	1039
Afrique	298	2.052	309	2.659
Asie	102	337	33	472
Amérique	870	1026	51	1.947
Océanie	1	3	1	5
<b>Total étrangers (sans réfugiés)</b>	<b>3.531</b>	<b>21.152</b>	<b>5.061</b>	<b>29.744</b>
<b>Total population (sans réfugiés)</b>	<b>53.415</b>	<b>156.624</b>	<b>40.147</b>	<b>250.186</b>

Donc, dans l'arrondissement de Mons-Borinage :

- dans la tranche des 0-17 ans, les personnes étrangères représentent 6,61% ;
- dans celle des 18-64 ans, 13,50 %
- dans celle des 65 ans et plus : 12,61 %

## Les personnes d'origine étrangère et la question de l'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi par nationalité dans l'arrondissement de Mons-Borinage en décembre 2012 :

Région	Femmes	Hommes	Total
Belges	9.065	9.448	18.513
Etrangers UE	1.113	1.227	2.340
Etrangers hors UE	341	598	939
Total	10.519	11.273	21.792

Source : Forem, <http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques-locales/demande-emploi.html>

Le taux de demande d'emploi dans l'arrondissement était de 20,19% en décembre 2012 et les personnes étrangères (UE et non UE) représentaient 15% des demandeurs d'emploi inoccupés à Mons-Borinage.

## 6. Diagnostic PLI

Pour rappel, le Plan Local d'Intégration (PLI) doit mettre en évidence les besoins spécifiques du public étranger, identifier l'offre existante pour répondre à ces besoins et prévoir des stratégies d'action en concertation avec les partenaires.

Voici donc les états des lieux ainsi que les constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires, dans différents domaines, récoltés au travers des réunions des Plateformes PLI, de questionnaires envoyés aux partenaires, des diagnostics réalisés dans le cadre des Plans de Cohésion Sociale (PCS) 2014-2019 et d'autres réunions auxquelles le CIMB participe.

### 6.1. Formation et emploi

#### a. Etat des lieux

En 2012, le CIMB a relancé quatre **Plateformes**, dont l'une s'occupe de la formation et de l'emploi. Les partenaires ont été invités à y exposer leurs actions, les difficultés rencontrées, à réfléchir et à proposer des projets à mettre en œuvre, de préférence ensemble, sur les thématiques de la formation et de l'emploi du public étranger, mais également de l'éducation, notamment dans le cadre du travail avec les écoles.

Concernant la **pré-formation** et la **formation** mais aussi le conseil et l'orientation, les opérateurs – dont l'action n'est pas spécifiquement destinée aux personnes étrangères ou d'origine étrangère – sont listés dans le Passeport pour l'emploi du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) : [www.passeport-emploi.be](http://www.passeport-emploi.be).

Celui-ci reprend la liste des organismes de la région (avec les formations dispensées et les coordonnées des institutions) :

- Entreprises de Formation par le Travail (EFT) ;
- Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) ;
- Services d'Insertion Sociale (SIS) ;
- Régies de quartier ;
- Organismes d'accompagnement pour la création d'entreprise ;
- Entreprises d'insertion ;
- Maisons de l'emploi ;
- Forem Formation ;
- Forem Conseil ;
- Ecoles de promotion sociale ;
- ...

Certains de ces organismes ont développé des actions à destination du public étranger dans le cadre des Initiatives Locales de Développement Social (ILDS – appel à projet de la Wallonie):

- Droit et Devoir (EFT + PMTIC<sup>14</sup>), dont le projet intitulé « *Coaching interculturel – orientation, accompagnement et soutien aux démarches d'intégration, notamment socioprofessionnelles et philosophiques* » consistait en un travail avec un coach sur projet concret et réaliste (personnel et professionnel)

---

<sup>14</sup> Plan Mobilisateur pour les Technologies de l'Information et de la Communication

- le CEFOP (OISP), qui développe une formation « *En route vers l'emploi* ». Durant 6 semaines, les personnes en retrait de toute démarche d'insertion socioprofessionnelle seront amenées à recréer le lien social, augmenter la confiance en soi, définir un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle par une confrontation aux réalités du marché de l'emploi et de la formation via :
  - o des ateliers de savoir-vivre et de savoir-être ;
  - o une initiation en informatique et à Internet ;
  - o une remise à niveau en français ;
  - o un entretien individuel et une collaboration avec le SIEP pour passer des tests d'intérêt professionnel ;
  - o des stages dans deux métiers choisis (5 jours d'observation par stage).

Des cours de **français langue étrangère (FLE)** et d'**alphabétisation** (pour les personnes qui connaissent des difficultés de lecture et d'écriture, y compris dans leur langue maternelle) s'adressent également au public étranger.

Une Plateforme traite plus particulièrement de ces sujets. Les « Partenaires pour l'Alpha et le FLE », nés à l'initiative du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Ville de Mons, ont étendu leur champ d'actions à d'autres Communes de la région. Coordonnée par le CIMB depuis 2011, la plateforme est composée d'opérateurs en alphabétisation et en FLE mais aussi d'organismes et services de toute la région préoccupés par cette problématique<sup>15</sup>. Elle travaille sur des actions de sensibilisation (affiche, reportages sur Télé MB...), des formations et journées pédagogiques pour les formateurs ainsi que sur un état des lieux de l'offre de formation en alpha et en FLE pour adultes, sur Mons-Borinage.

Ce dernier, réalisé par le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de Mons, en collaboration avec les Partenaires pour l'Alpha et le FLE, a été mis en ligne sur le site du CSEF et les opérateurs sont répertoriés dans le Passeport pour l'Emploi ([www.passeport-emploi.be](http://www.passeport-emploi.be) – recherche par domaine de formation<sup>16</sup>).

En ce qui concerne les enfants jusqu'à 12 ans, il n'existe pas de structures spécifiques. Les écoles de devoirs sont généralement sollicitées.

---

<sup>15</sup> PCS de Mons, PCS de Boussu, PCS de Quiévrain, PCS de Dour, PCS de Saint-Ghislain, PCS de Frameries, PCS de Colfontaine, Alpha Mons Borinage, Alpha Centre Quiévrain, Lire & Ecrire Centre Mons Borinage, CREAFORM, CIEP Hainaut Centre, Maison de l'Éveil et de la Santé, Maison de la Jeunesse et de la Solidarité, Espac'&Change(s) Alpha Hautrage, Harmonie, IEPSCF de Frameries, CSEF, FOREM, CIMB.

<sup>16</sup> La répartition par sous-domaines se base sur le lexique suivant :

- alphabétisation :
  - o alphabétisation pour francophone : à destination des adultes francophones ou maîtrisant le français mais ne maîtrisant pas les compétences correspondant au CEB et qui souhaitent apprendre à lire, à écrire, calculer...
  - o alpha-FLE : à destination des adultes non francophones qui ne maîtrisent pas les compétences correspondant au CEB dans leur langue maternelle et qui souhaitent apprendre à parler, lire, écrire, calculer, en français...
- formation de base :
  - o remise à niveau : à destination des adultes francophones ou qui maîtrisent le français et qui maîtrisent les compétences équivalentes au CEB et qui souhaitent poursuivre leur formation en lecture, écriture, calcul...
- français langue étrangère :
  - o français langue étrangère : à destination des adultes d'origine étrangère qui maîtrisent au minimum les compétences de base du CEB dans leur langue maternelle et qui souhaitent apprendre une langue étrangère (le français).

Pour les 12-18 ans, très peu d'organismes proposent des cours de FLE, en-dehors du soutien qui peut être apporté au niveau de l'école. Deux associations proposent ce type de cours :

- AIRBE Harmonie<sup>17</sup>
- le Sercom<sup>18</sup>

De plus, à Mons-Borinage, il n'existe pas encore de Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des Elèves Primo-Arrivants (DASPA), plus communément appelés « classes passerelles ». Cependant, une « antenne passerelle » liée au DASPA de Gilly, a été créée à l'Institut Saint-Luc, de Mons, à la rentrée 2013.

Dans le domaine de la **lutte contre les discriminations** dans l'emploi, outre la législation fédérale<sup>19</sup>, la Wallonie<sup>20</sup> et la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>21</sup> ont adopté des décrets visant la lutte contre les discriminations dans leurs champs de compétence.

La Wallonie a également créé une Charte de la diversité dans l'Entreprise. Davantage d'informations à ce sujet, ainsi que sur les plans d'actions « diversité » ou leurs impacts, sont disponibles dans une brochure à destination des employeurs. Réalisée par Annie Cornet (EGiD - Hec- Ecole de Gestion de l'ULg) et Philippe Warland (Cripel), elle s'intitule « La gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et organisations »<sup>22</sup>.

Plus spécifiquement dans la région, un Espace Wallonie s'est créé à Mons<sup>23</sup>. Il sert de point de contact permettant à toute personne de prendre un rendez-vous avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ou l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes afin de signaler une discrimination.

En matière d'**orientation et d'information**, le CIMB répond aux demandes qui lui sont soumises. Cette action sera renforcée dans le cadre du bilan social du futur parcours d'accueil des primo-arrivants (voir infra).

---

<sup>17</sup> Association russophone, située à la rue des Arquebusiers n°45 à Mons – 065/31.31.29 – [www.airbeharmonie.be](http://www.airbeharmonie.be) – [info@airbeharmonie.be](mailto:info@airbeharmonie.be)

<sup>18</sup> Service de la Communauté plurielle de Mons, rue Général Leman, 34 à Jemappes – [sercom.sercom@yahoo.fr](mailto:sercom.sercom@yahoo.fr)

<sup>19</sup> A ce sujet, consultez le site du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

<sup>20</sup> Voir <http://www.stop-discrimination.be> : le décret wallon du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, modifié par le décret du 19 mars 2009 et du 12 janvier 2012, s'applique dans les domaines suivants, dans le respect des compétences exercées par la Région, tant pour le secteur public que pour le secteur privé :

- emploi : pour la fonction publique statutaire, le placement des travailleurs, la formation professionnelle ;
- fourniture de biens et services au public : pour le transport, le logement social.
- accès et participation à une activité sociale, économique, politique et culturelle accessible au public ;
- protection sociale et soins de santé : les personnes handicapées ;
- avantages sociaux.

<sup>21</sup> <http://www.stop-discrimination.be> : le décret de la Communauté française du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination s'applique dans les domaines suivants dans la mesure où ces domaines se rattachent à l'aire de compétence matérielle et territoriale de la Communauté française, tant pour le secteur public que pour le secteur privé :

- emploi : pour la fonction publique statutaire de la Communauté française ;
- enseignement : pour le personnel statutaire et dans les relations élèves-écoles ;
- biens et services au public : accès aux musées, bibliothèques ;
- santé et avantages sociaux ;
- affiliation et engagement dans toute organisation professionnelle de droit privé subventionnée par la Communauté française.

<sup>22</sup> Elle est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.interface.ulg.ac.be/docs/GestionRH.pdf>

<sup>23</sup> Espace Wallonie : rue de la Seuwe, 18-19 – 065/22.06.80

Des **séances d'information** – les Espaces interculturels, entre autres – sont également organisées sur des thématiques susceptibles d'intéresser le public et les travailleurs sociaux, telles que les permis de travail, l'équivalence des diplômes, la validation des compétences, etc.

b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires

Ces dernières années, une série de problématiques sont à l'avant-plan de l'intégration des personnes étrangères en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Parmi celles-ci, l'**emploi** où, comme nous l'avons vu plus haut, dans les statistiques, la situation n'est pas très brillante pour la population tant belge qu'étrangère de la région. Outre les problèmes dus au déclin de certains secteurs d'activité, à la crise et à d'autres facteurs, les personnes issues de l'immigration connaissent des difficultés supplémentaires en raison des **discriminations** que nombre d'entre elles subissent à l'embauche, malgré les actions de sensibilisation menées pour contrer ce phénomène et promouvoir la diversité dans les entreprises.

En matière de **français langue étrangère (FLE) et d'alphabétisation**, les besoins suivants ont été identifiés par des usagers mais aussi des partenaires :

- des cours intensifs de FLE ;
- davantage de cours de FLE pour adolescents ;
- une meilleure visibilité des opérateurs alpha et FLE de la région ;
- l'utilisation du numérique dans l'alpha et le FLE ;
- la mise en place de tables de conversation « indépendantes » (qui ne sont pas liées à la nécessité de participer à un projet collectif) ;
- stages dans des structures (entreprises, associations, ...) où la personne approfondirait sa connaissance du français tout en exerçant ses compétences professionnelles.

L'**équivalence des diplômes** est également souvent mise en avant, que ce soit dans l'objectif de poursuivre des études ou de trouver un emploi : la difficulté d'obtenir certains documents dans le pays d'origine, le coût et la durée de la procédure, etc.

Il est important de signaler que l'équivalence de diplômes, ainsi que le DASPA, sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), alors que le domaine de l'intégration des personnes étrangères – et donc les Centres régionaux d'intégration – relève de la compétence de la Wallonie (Région wallonne). Des recommandations peuvent donc être faites, tout en sachant la limitation de leur portée.

## 6.2. **Santé**

a. Etat des lieux

En matière de santé, il existe de nombreux prestataires de soins et organismes dont l'action vise l'ensemble de la population : médecins (généralistes et spécialistes), hôpitaux, centres de santé, maisons médicales, centres de planning, mutualités ... <sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Toutes ces informations (comment trouver un médecin près de chez soi, qu'est-ce qu'une maison médicale, une mutualité, etc.) se trouveront très prochainement sur notre site : [www.cimb.be](http://www.cimb.be).

Des actions destinées plus particulièrement à un public étranger – ou aux personnes qui travaillent avec lui – sont au cœur d'une Plateforme « Santé », parmi lesquelles :

- des actions mises en place par le CIMB :
  - o des **séances d'information** : l'autorisation de séjour pour raison médicale (9ter), l'aide médicale urgente (AMU)... ;
  - o la création d'un groupe de travail avec les différents partenaires concernés par l'**aide médicale urgente**, pour engager le dialogue entre institutions, tenter d'harmoniser les procédures et créer des documents d'information, à destination des usagers et des prestataires de soins ;
  - o une **formation** en collaboration avec Medimmigrant sur les **droits** des personnes étrangères dans le cadre de l'accès aux soins de santé.
- d'autres auxquelles le Centre participe ou qu'il promeut, principalement :
  - o une recherche action « **Vieillesse et Immigration** » menée par le CPAS de Mons, dans le cadre de laquelle le personnel des maisons de repos et du service d'aide à domicile du CPAS ont suivi une formation à la communication interculturelle, organisée par le CIMB, en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR). Un guide de bonnes pratiques dans ces matières va également prochainement paraître.
  - o la formation à la communication interculturelle citée supra est également prévue en 2014 avec la maison de repos et de soins du CPAS de Quaregnon.
  - o la Journée **Capital Santé** : le Service Santé de la Commune de Colfontaine et divers partenaires organisent chaque année, à l'Espace Magnum de Colfontaine, une journée de check-up gratuits et d'animations santé ouverts à tout public. Le CIMB est présent ce jour-là et assure le transport de son public, gratuitement.
  - o le Service **Sémaphore** du Relais de Mons de Picardie Laïque : il s'agit d'une consultation spécialisée en clinique de l'exil. Il propose une prise en charge de la souffrance psychologique des populations migrantes – quelles qu'elles soient, même s'il s'agit actuellement principalement de personnes en cours ou en fin de procédure d'asile – car ces personnes connaissent des problèmes spécifiques liés :
    - au déracinement et à l'éloignement de la famille ;
    - aux événements, voire violences, vécus dans le pays d'origine, avant l'arrivée en Belgique ;
    - aux violences institutionnelles vécues en Belgique ;
    - aux relations interculturelles et aux malentendus qui y sont liés.

Le CIMB assure également un rôle d'information et d'orientation du public qu'il reçoit en permanence vers les organismes généraux ou spécialisés.

#### b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires

De nombreuses demandes concernent l'information en matière d'accès aux soins de santé.

Même si des actions – générales ou ciblées sur la population étrangère – sont déjà menées en ce sens par divers organismes, il est évident qu'elles doivent se poursuivre et s'étendre.

Il existe également des demandes en santé mentale. Comme dit supra, il existe un service spécialisé, à Mons, mais celui-ci est saturé et difficilement accessible pour la population boraine du fait de la difficulté d'accès aux moyens de transport. Il serait donc utile de mettre en place des consultations supplémentaires dans différentes Communes du Borinage.

Au nombre des préoccupations de quelques partenaires, figurent également les mutilations génitales féminines. Ce sujet est encore peu évoqué dans notre région, car tabou dans de nombreuses familles, mais il ne faut pas le négliger. Une information et une sensibilisation du milieu médical est à envisager car les médecins sont susceptibles de rencontrer ces femmes lors de consultations et ne sont pas toujours outillés pour réagir face à ce genre de situation.

Enfin, une donnée importante, dont il faudra tenir compte à l'avenir, est le vieillissement de la population, non seulement belge mais aussi étrangère, car de nombreux migrants restent en Belgique, à domicile ou en institution, même si cette dernière pratique est encore assez peu répandue dans certaines cultures. Des réflexions et des actions sont déjà menées au sein de plusieurs Communes, elles doivent maintenant se généraliser sur toute la région.

### **6.3. Social**

#### **a. Etat des lieux**

De nombreuses institutions et associations travaillent dans le domaine du social, qui est ici défini de manière très large.

En-dehors des CPAS, nous pouvons citer des organismes et des réseaux tels que :

- Initiatives pour les Droits des Etrangers (IDE) : ce réseau de partenaires offre un **accompagnement socio-juridique ou psychologique**, des actions collectives de **formation, d'information, de sensibilisation et d'interpellation**<sup>25</sup>.
- le Relais Social Urbain Mons-Borinage (RSUMB) : ce réseau d'institutions publiques et privées **lutte contre l'exclusion sociale et la grande précarité**, quelle que soit l'origine de la personne. Il sert de centre d'appui et de coordination pour les partenaires qui accompagnent les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion sociale (accueil de jour, aide alimentaire, accueil de nuit, santé, travail de rue, urgence sociale, logement d'urgence...);
- les réseaux relatifs aux **violences intrafamiliales** : « Vif l'action ! » (Mons) et le VIF Borinage, en collaboration avec les Services d'Assistance aux Victimes (SAV) des zones de police de la région, les maisons d'accueil ou encore le service « Wake up ! », créé par la Commune de Colfontaine pour écouter et soutenir les victimes de violences intrafamiliales et leur entourage.
- de très nombreuses associations de la région qui **accueillent, écoutent, orientent** et proposent des activités à leur public, tant étranger que belge<sup>26</sup>.

#### **b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires**

Les partenaires du PLI ont souvent exprimé le souhait de développer leurs connaissances en matière de **droit des étrangers**, pour un meilleur accompagnement du public, et relevé le manque d'avocats et de services juridiques spécialisés dans ce domaine.

---

<sup>25</sup>En sont membres : Aide aux Personnes Déplacées, Borinage 2000, la CSC Mons-Borinage, AIRBE Harmonie, la Maison des Jeunes Robert Beugnies, la Maison Internationale, le MOC-CIEPHainaut Centre, Picardie Laïque – Relais de Mons, le SERCOM, le Service Droit des Jeunes, MRS-Mouvement Régionale de Solidarité, Alpha Mons Borinage, Carrefour du Monde, les Sept Lieues, la Ligue des Droits de l'Homme, Entraide de Ghlin, FGTB, M'Sourire et le CIMB.

<sup>26</sup> La plupart font partie du PLI et sont citées au point 2.



Une autre proposition vise la création de **groupes d'intervision** sur des questions juridiques et d'accompagnement psycho-social, pour échanger entre professionnels sur des cas rencontrés dans la pratique quotidienne, avec apports ou non d'intervenants extérieurs (juristes spécialisés, etc.).

Autre sujet de préoccupation, principalement au sein des réseaux VIF<sup>27</sup> : les **mariages forcés**. Encore souvent confondus avec les mariages gris et blancs, ils sont à distinguer de ceux-ci et à identifier comme violences intrafamiliales. Si un colloque, organisé par le VIF Borinage avec le Réseau Mariage et Migration, a mis en lumière le phénomène, des actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels susceptibles d'y être confrontés doivent se poursuivre.

Enfin, plusieurs associations ont mis en évidence le besoin de **soutien à la parentalité en contexte interculturel** : tiraillement des parents et des enfants entre culture d'origine et culture du pays d'accueil, différence de normes en matière d'éducation, « chocs culturels » rencontrés dans les relations entre les parents et les différents intervenants sociaux et éducatifs, etc.

#### **6.4. Culture et environnement**

##### **a. Etat des lieux**

Il est ici question non seulement de permettre aux étrangers qui résident en Belgique de **découvrir l'environnement belge et régional** (codes culturels, institutions, histoire, informations pratiques...), afin de promouvoir leur **participation à la vie sociale**, économique, culturelle et politique du pays, mais également de promouvoir **toutes les cultures** présentes en Belgique.

Parmi les actions mises en œuvre, figurent la création d'une **Plateforme** « Culture et environnement », des **actions de sensibilisation** à l'occasion des élections communales – auxquelles les non européens peuvent participer depuis 2006 – ainsi que des **formations** : « Outils d'intégration : vers la découverte et la compréhension de la culture belge » avec le CIEP Hainaut-Centre ; une formation de formateurs à la citoyenneté, mise en place par le Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration (DisCRI) ; ou encore des Ateliers d'Orientation Citoyenne (AOC) qui proposent aux primo-arrivants, en attente d'une place dans les formations FLE, des prérequis en français et des informations pratiques afin de pouvoir se débrouiller au quotidien (logement, CPAS...).

D'autres activités plus festives, telles que des **manifestations interculturelles** et des villages associatifs, organisés par des associations ou des Communes, sont également l'occasion de promouvoir la richesse multiculturelle de la région.

D'autres actions s'adressent plus particulièrement aux enfants, au travers des Valises Interculturelles du CIMB et des malettes pédagogiques du PCS de Bernissart. Des contes, des bandes dessinées, des **animations** explorent la diversité et les richesses culturelles et mettent l'accent sur le respect et la tolérance.

##### **b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires**

Les demandes exprimées dans les quelques questionnaires reçus ainsi qu'informellement, lors d'activités ou réunions diverses, concernent les activités permettant une **meilleure connaissance** par

---

<sup>27</sup> Violences IntraFamiliales.

les étrangers, notamment les primo-arrivants, du **contexte culturel et historique de la Belgique** et de leurs droits et devoirs mais aussi l'**accès à la culture**, la création de **lieux de rencontres** et la **promotion des activités**, culturelles et autres, organisées par les associations de la région.

## **6.5. Logement**

### **a. Etat des lieux**

A nouveau, en matière de logement, il existe de nombreux organismes dont l'action est destinée à l'ensemble de la population.

Dans la **recherche de logement**, on peut citer :

- les agences immobilières sociales ;
- les sociétés de logement social ;
- les agences immobilières privées ;
- ...

En ce qui concerne le logement d'urgence, au sens large, les CPAS et les maisons d'accueil sont actifs dans le domaine.

En matière d'**aides financières et matérielles**, il existe différentes possibilités, sous certaines conditions : CPAS, ADEL (Aide pour le déménagement et le loyer), associations, etc.

D'autres initiatives sont à mentionner :

- l'**Atelier de Recherche Logement**, mis en place par le CPAS de Mons au sein de la Maison du Logement, met à disposition du public des journaux de petites annonces et un téléphone ;
- le **Collectif « Sans Toit Mais Ensemble »** réunit des professionnels et des militants autour de la problématique du logement<sup>28</sup> et a pour objectif de rencontrer les locataires en difficulté, de les **informer** et les **orienter** mais aussi d'**interpeller** les pouvoirs compétents.

Le CIMB informe et oriente, également en matière de logement, le public qu'il reçoit en permanence. En matière de **discrimination** dans le logement (ou dans d'autres domaines), l'Espace Wallonie de Mons accueille le public qui souhaiterait avoir des informations ou signaler une discrimination (voir supra).

Quant au logement des **demandeurs d'asile**, de nombreuses Communes de la région comptent des Initiatives Locales d'Accueil (ILA). Il existe également un centre d'accueil : Les Sept Lieues, situé à Mons.

### **b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires**

Deux grands constats sont formulés : le problème de l'**accès à un logement décent à prix raisonnable** – rencontré par l'ensemble de la population, pas seulement étrangère ou d'origine étrangère – et le **besoin d'informations** (les différentes « filières » pour trouver un logement, le bail, la garantie locative, le renom, la procédure d'attribution d'un logement social...).

---

<sup>28</sup> Picardie Laïque-Relais de Mons, Equipes Populaires Mons-La Louvière, Droit au Logement, Entraide de Ghlin, MOC Hainaut-Centre, Solidarités Nouvelles Charleroi, Vie Féminine Centr'Hainaut.

Autre sujet d'inquiétude : les **discriminations**. Souvent liées à l'origine sociale des candidats locataires ou à leurs supposées ressources financières, elles visent aussi fréquemment leur origine ou leur couleur de peau.

## **6.6. Transversal**

### **a. Etat des lieux**

L'**interprétariat social** est un élément essentiel de l'accueil des primo-arrivants non francophones, dans tous les domaines de vie : santé, logement, emploi, etc.

Le Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social wallon (SeTIS wallon) assure ce travail dans une vingtaine de langues et dans différents contextes : rencontre avec un avocat, un médecin, en milieu scolaire,... y compris, depuis peu et dans un nombre limité de langues, par téléphone<sup>29</sup>.

Il est important de rappeler que les interprètes du SeTIS ne sont pas des traducteurs jurés. Il n'est donc pas possible de faire appel à eux dans le cadre des Palais de justice ou encore pour la traduction de diplômes, par exemple.

Le respect de règles déontologiques et la maîtrise du vocabulaire spécifique à certains domaines d'intervention sont à souligner car, souvent, l'implication d'un membre de la famille ou d'une connaissance peut s'avérer problématique lorsque des sujets délicats doivent être abordés.

Enfin, la **formation des professionnels** de tous horizons est un autre élément essentiel. Des formations en **droit des étrangers** et en **communication interculturelle** sont organisées régulièrement afin de permettre une information et une communication optimales vis-à-vis de ce public.

### **b. Constats et demandes exprimées par les usagers et les partenaires**

Le SeTIS reçoit de nombreuses demandes et est régulièrement surchargé. L'accès aux informations et services utiles, voire nécessaires, aux primo-arrivants passe donc par un renforcement de l'offre d'**interprétariat** et son accessibilité.

Quant aux **formations** en droit des étrangers et à l'interculturalité, plusieurs partenaires souhaitent qu'elles se poursuivent et touchent un public de professionnels plus large.

## **6.7. Conclusion**

Nous avons pu constater que de nombreux organismes et actions, touchant directement ou indirectement la population étrangère, existent dans la région de Mons-Borinage.

Il est important de les porter à la connaissance du public mais aussi des partenaires afin d'éviter de créer des actions « double emploi », qui poursuivent les mêmes objectifs.

Le Plan Local d'Intégration a donc pour missions d'informer des initiatives existantes, de les aider à se développer et d'élaborer des projets novateurs en matière d'intégration et d'interculturalité.

Il tentera de répondre au mieux, et dans la mesure des moyens disponibles, aux demandes exprimées par les usagers et les partenaires.

---

<sup>29</sup> Plus d'informations sur [www.setisw.be](http://www.setisw.be)

En ce qui concerne les actions dont la portée est plus générale et qui n'entrent pas dans les missions du centre régional d'intégration, il est utile de rappeler que d'autres Plans tels que les Plans de Cohésion Sociale (PCS) (voir infra) des Communes de l'arrondissement développent de nombreuses actions au bénéfice de l'ensemble de leur population, dans le cadre prescrit par la Wallonie.

## **7. Liens avec le parcours d'accueil des primo-arrivants**

Il est important d'expliquer un peu plus longuement le parcours d'accueil des primo-arrivants, dont l'application débutera dans le second semestre de l'année 2014, et qui a été évoqué dans ce dossier à plusieurs reprises.

Il est lié au Plan local d'intégration puisqu'il y est question de formation, d'emploi, de citoyenneté mais également de santé, culture et autres sujets qui seront abordés dans le cadre du bilan social, tout en concernant un public précis.

En effet, ce dispositif concernera, de façon obligatoire, le primo-arrivant défini comme tel : toute personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse et les membres de leurs familles<sup>30</sup>.

Il comportera 4 axes<sup>31</sup>, dont seul le premier sera obligatoire :

- un module d'accueil personnalisé ;
- une formation à la langue française ;
- une formation à la citoyenneté ;
- une orientation socioprofessionnelle.

### **a. Le module d'accueil personnalisé**

Lorsque le primo-arrivant s'inscrit à la Commune, il sera orienté vers le bureau d'accueil du Centre régional d'intégration compétent pour la région concernée et devra s'y rendre dans les 3 mois qui suivent son inscription.

Ce module d'accueil sera personnalisé et obligatoire pour le primo-arrivant. Il comportera :

- une information sur les droits et devoirs de chaque personne résidant en Belgique ;
- un bilan social, c'est-à-dire un bilan des connaissances (langue française, formation professionnelle, diplômes...) et attentes du candidat ;
- une aide ou une orientation vers les services d'aide à l'accomplissement des démarches administratives.

Une convention sera signée entre le Centre régional d'intégration et le primo-arrivant qui souhaite poursuivre son parcours. Celle-ci prévoira un plan de formation établi en fonction des besoins identifiés lors du bilan social : apprentissage de la langue française, formation à la citoyenneté et orientation socioprofessionnelle.

---

<sup>30</sup> Cependant, il est important de signaler que le CIMB accueillera et orientera toujours toutes les personnes étrangères ou d'origine étrangère, et pas seulement les primo-arrivants, pour toujours mener à bien ses missions.

<sup>31</sup> <http://tillieux.wallonie.be/le-parcours-d-accueil-en-wallonie-accord-du-gouvernement-wallon>

Le décret prévoit des sanctions (amendes administratives) si le primo-arrivant ne respecte pas la phase obligatoire.

En ce qui concerne le CIMB, 5 bureaux d'accueil sont prévus :

- Colfontaine :  
Guichet social  
Rue du Pont d'Arcole, 14  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois, de 9h30 à 12h00.
- Dour :  
Espace EPN  
Cité Hyacinthe Harmegnies  
Rue des Peupliers, 9  
1<sup>er</sup> lundi du mois, de 9h00 à 12h00.
- Frameries :  
Maison de la Citoyenneté  
Cité Bellevue  
Clos des Bouvreuils, 22  
4<sup>e</sup> mardi du mois, de 9h30 à 12h00.
- Mons :  
Inforjeunes  
Rue des Tuileries, 7  
Mardi de 9h00 à 13h30 et mercredi 9h00 à 13h30.
- Saint-Ghislain :  
CIMB  
Rue Grande, 56  
Vendredi de 9h00 à 12h00.
- Tournai :  
Maison internationale  
Quai des Salines 11  
Vendredi de 9h00 à 12h30.

Pour prendre rendez-vous : 065/61.18.53.

#### **b. La formation à la langue française**

En fonction de ses besoins, le primo-arrivant sera donc orienté vers une formation en français langue étrangère (ou en alphabétisation), dispensée par un organisme agréé dans le cadre des initiatives locales d'intégration ou reconnu par les pouvoirs publics ou par les services publics eux-mêmes (enseignement de promotion sociale, ASBL Lire et Ecrire...).

#### **c. La formation à la citoyenneté**

Ces modules apporteront des informations sur les droits et devoirs des citoyens, le fonctionnement des institutions publiques et de la société en général, dans le but de participer à la vie sociale, associative et culturelle.

A nouveau, le public sera orienté vers des organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, des pouvoirs publics ou des organismes reconnus par les pouvoirs publics.

#### **d. L'orientation socioprofessionnelle**

Enfin, une orientation socioprofessionnelle est également prévue dans le parcours d'accueil.

Les Centres régionaux d'intégration orienteront le public vers les services compétents en matière de recherche d'emploi et de formation (organismes agréés dans le cadre des initiatives locales d'intégration, pouvoirs publics ou organismes reconnus par les pouvoirs publics).

Un entretien d'évaluation sera réalisé au minimum une fois par an avec le primo-arrivant. Au terme de son parcours, ce dernier recevra un certificat de fréquentation aux formations reprises dans la convention, qui sera délivré par le Centre.

### **8. Liens avec les Plans de Cohésion Sociale (PCS)**

Les PCS et le PLI sont des dispositifs qui visent le renforcement de la cohésion sociale.

Si les PCS répondent à une logique territoriale communale et tiennent compte de tous les publics, le PLI du CIMB, quant à lui, répond aux besoins des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le territoire de Mons-Borinage. Il s'intéresse donc à un public plus ciblé mais sur un territoire plus large.

Le PLI et les PCS s'articulent donc puisque le CIMB apporte les problématiques spécifiques aux personnes issues de l'immigration au sein des groupes de travail auxquels il participe, ainsi que des Commissions d'accompagnement des différents PCS, et ces derniers relaient au CIMB, notamment via les plateformes auxquelles ils sont invités, les questions et demandes de la population et des associations de leur Commune qui ne nous seraient pas directement parvenues.

Des actions de notre PLI peuvent donc également être inscrites dans des PCS, qui considèrent ces problématiques comme prioritaires, et leur mise en œuvre peut ainsi se faire en collaboration.

Le CIMB participe aux Commissions d'accompagnement de ces PCS, en tant que partenaire obligatoire, mais aussi à plusieurs sous-commissions qui s'organisent par axe.

Dans l'arrondissement de Mons-Borinage, 11 communes avaient développé un PCS pour la période 2009-2013 :

- Boussu
- Colfontaine
- Dour
- Frameries
- Hensies
- Honnelles
- Jurbise
- Mons
- Quaregnon
- Quiévrain
- Saint-Ghislain

A noter qu'un nouveau Plan de cohésion sociale se met en place pour la période 2014-2019. Le CIMB continuera à travailler, dans ce cadre, avec toutes les Communes de son nouveau ressort territorial qui ont décidé de participer à ce Plan.



**Avec le soutien du Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle  
des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5),  
du Fonds Européen d'Intégration, de la Province de Hainaut  
et des Communes de notre ressort territorial**

